

Décision n° 2023-0277
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 31 janvier 2023
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

- Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.
- Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 31 janvier 2023,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2023-0277
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 31 janvier 2023

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198905533	ETABLISSEMENTS COZIC YVES BOIS	29 PONT L'ABBE	1 VHF
199000530	ELECTRICITE DE FRANCE	20 AJACCIO	1 UHF
199200622	RECYVERRE	02 CROUY	1 UHF
199205816	ORTRANS	01 AMBERIEU EN BUGEY	1 UHF
199208004	REGIE COMMUNALE D'ELECTRICITE	57 MARANGE SILVANGE	1 VHF
199507457	SOMEDAT	13 ISTRES	1 UHF
199703444	CUSHMAN & WAKEFIELD FRANCE	92 COURBEVOIE	2 UHF
200002230	SGI PACIFIC	92 PUTEAUX	2 VHF
200300974	ETF	92 RUEIL MALMAISON	3 VHF
200400149	GIS	13 AUBAGNE	1 VHF
200600925	M. CHARRE MICHEL	07 ST CIRGUES EN MONTAGNE	1 VHF
200700268	PAPREC CHANTIERS	13 MARSEILLE	1 UHF
200701819	AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE SA	92 CHATILLON	1 UHF
200800306	SAUVETEURS ET SECOURISTES DE SOLOGNE	41 COUR CHEVERNY	1 VHF
200900055	PEPINIERES NAUDET	33 PRECHAC	1 UHF
201000003	GIS	13 AUBAGNE	1 UHF
201000873	CEJIP M.S.I.	13 AUBAGNE	1 UHF
201200876	ASS UN FAUTEUIL A LA MER	83 HYERES	1 UHF
201300565	VALFF ENROBES	67 VALFF	1 UHF
201301156	PRIVILEGE SECURITE	64 ST JEAN DE LUZ	4 UHF
201302154	SOPRA STERIA GROUP	92 MEUDON LA FORET	2 UHF
201400952	CTMI	57 ST AVOLD	1 UHF
201500163	VCF MANAGEMENT NOUVELLE AQUITAINE	33 BORDEAUX	3 UHF
201500951	SAFETY	45 SEMOY	1 UHF
201501046	CLUB DE SKI DE VALMOREL	73 LES AVANCHERS VALMOREL	1 UHF
201501047	CLUB DE SKI DE VALMOREL	73 LES AVANCHERS VALMOREL	1 UHF
201600243	GAUMONT CONVENTION	75 PARIS 15	3 UHF
201700876	IEP DE BORDEAUX - SCIENCES PO BORDEAUX	33 PESSAC	1 UHF
201700994	LES BASSINS D'ALPHEA	44 NORT SUR ERDRE	1 UHF
201700996	LES BASSINS D'ALPHEA	44 GRANDCHAMPS DES FONTAINES	1 UHF
201800847	GERARD SAFAR SAS	75 PARIS 15	1 UHF
202000759	OREA GUYANE SAS	97 MATOURY	1 VHF
202001246	ENTRE CIEL ET BUECH	05 VEYNES	1 VHF
202102778	STEF LOGISTIQUE BRETAGNE NORD	22 YFFINIAC	1 UHF
202203069	G.I.R.E.V.	88 CHATENOIS	1 UHF